

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/10/22-3/03

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211022-lmc100000022763-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/10/2021

Réception Préfet : 25/10/2021

Publication RAAD : 25/10/2021

OBJET : Fonds d'aide départemental en faveur du maintien de l'emploi sportif - 3ème répartition.

Dans le cadre du plan de relance lié à la crise sanitaire de la Covid-19, le Département a décidé la mise en place d'une aide spécifique en faveur des associations employeuses, mais aussi des petites entreprises dans les domaines de l'équitation et des loueurs de canoë-kayak, en lien avec leurs comités de référence, ou encore des loueurs de vélo ou de VTT, afin de leur permettre de rebondir après l'épisode du confinement mais aussi de les accompagner dans la relance de leur activité. Il est proposé pour cette troisième attribution une aide en faveur de 2 structures pour un montant total de 3 500 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 5 mars 2021, relative à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget départemental 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01D en date du 5 mars 2021, relative à la reconduction du dispositif Fonds d'aide départemental en faveur du maintien de l'emploi sportif,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer des aides pour un montant total de 3 500 € en faveur du maintien de l'emploi sportif aux deux bénéficiaires suivants :

- | | |
|----------------------------------------------------|---------|
| - Ecurie Saint-Jacques - Saint-Loup-de-Naud | 1 000 € |
| - Tennis Club de Tournan-en-Brie – Tournan-en-Brie | 2 500 € |

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « Actions-activités sportives », opération « Fonds d'aide départemental en faveur du maintien de l'emploi sportif dans le cadre du Covid-19 » du domaine « Activités sportives »

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne